

**BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA  
LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE  
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

**ANNÉE CIVILE 2007**

**DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

**MARS 2009**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>REMARQUES PRÉLIMINAIRES</b>	3
<b>OBJET DU BILAN</b>	4
<b>1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN 2007</b>	4
• Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi (années 2004 à 2007)	4
<b>2. SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	5
<b>3. RÉGIONS</b>	5
• Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis	6
<b>4. CONSTATS</b>	5
<b>ANNEXE I</b>	7
• Formulaire <i>Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur</i>	8
<b>ANNEXE II</b>	10
• Tableau 1 Données relatives aux employeurs assujettis (par intervalle de dépenses de formation en 2007)	11
• Tableau 2 Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007)	12
• Tableau 3 Données relatives aux employeurs assujettis, par région (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007)	17

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

### *Les données de l'année 2007*

Les données présentées dans ce document ont trait aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ci-après nommée la « loi sur les compétences ») en vertu de l'article 3, pour l'année civile 2007. Ces données ont été traitées à partir de celles que le ministère du Revenu du Québec a recueillies à l'aide du formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* (voir l'annexe I). À l'aide de ce dernier, l'employeur assujetti à la loi sur les compétences déclare, entre autres, sa masse salariale et les dépenses de formation admissibles qu'il a engagées, au cours de l'année civile, pour la formation.

Selon les données sous étude, 12 480 employeurs étaient assujettis à la loi sur les compétences pour l'année civile 2007. Le présent bilan n'utilise cependant que les données relatives aux dossiers conciliés<sup>1</sup>, lesquelles représentent 99 % des employeurs assujettis pour 2007, soit 12 358 employeurs sur 12 480.

Le fichier que le ministère du Revenu du Québec a transmis à la Commission des partenaires du marché du travail est constitué des données relatives aux employeurs qui, en date du 2 octobre 2008 et pour l'année civile 2007, ont déclaré une masse salariale supérieure à 1 M\$ conformément aux règles d'assujettissement à la loi sur les compétences.

Le ministère du Revenu du Québec a également fourni, pour chaque employeur, l'information sur le secteur d'activité économique, le nombre d'employées et d'employés ayant travaillé pour l'employeur au moins une fois dans l'année, la masse salariale déclarée, les dépenses de formation déclarées et, le cas échéant, le versement au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO).

### *Mise en garde quant aux dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis*

Les dépenses de formation *déclarées* ne constituent pas un indicateur totalement fiable de l'investissement annuel en formation qu'ont fait les employeurs assujettis.

D'une part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **sous-estimation** de l'investissement annuel des employeurs. En effet, les employeurs assujettis à la loi sur les compétences ne sont pas tenus de comptabiliser de manière exhaustive leurs dépenses de formation. Ils peuvent choisir de limiter à l'obligation légale la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles, soit un montant correspondant à 1 % de leur masse salariale. De plus, le formulaire intitulé *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* du ministère du Revenu du Québec, que les employeurs assujettis utilisent pour déclarer leur masse salariale ainsi que leurs dépenses de formation, est conçu de telle sorte qu'il n'incite pas les employeurs à déclarer des dépenses de formation excédant 1 % de leur masse salariale.

D'autre part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **surestimation** de l'investissement annuel des employeurs assujettis, dans la mesure où ces derniers peuvent s'être prévalus du mécanisme qui permet de reporter à l'année suivante les dépenses excédant 1 % de leur masse salariale.

Les données relatives aux dépenses de formation admissibles doivent donc être interprétées dans ce contexte.

1. Opération qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sont conformes à ce qui est prescrit par la Loi, c'est-à-dire que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au FDRCMO, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

## OBJET DU BILAN

En plus de faire ressortir les principaux constats relatifs à la participation des employeurs à la loi sur les compétences en 2007, le présent bilan met en évidence les variations les plus significatives entre les données<sup>2</sup> des années 2006 et 2007.

Des annexes contiennent les tableaux présentant l'ensemble des données relatives à l'année 2007, par secteur d'activité économique et par région.

### 1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI SUR LES COMPÉTENCES EN 2007

Dans le tableau A, on constate que le nombre d'employeurs assujettis a augmenté de 11 % entre 2006 et 2007. Puis, les dépenses de formation déclarées par ces employeurs ont baissé de 2,9 %, passant de 1 014 M\$ à 985 M\$<sup>2</sup>. Par comparaison, le bilan quantitatif de l'année précédente indiquait une diminution du nombre d'employeurs et une augmentation du nombre de dépenses de formation déclarées.

On remarque, par ailleurs, une très légère diminution du pourcentage des employeurs ayant déclaré au moins 1 % en dépenses de formation, lequel passe de 88,7 % en 2006 à 88,5 % en 2007.

Pour sa part, le nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre a augmenté de 12,6 % en passant de 1 262 en 2006 à 1 421 en 2007. En ce qui concerne le montant total de cotisations au Fonds, il a augmenté de 20,3 %, passant de 14,8 M\$ à 17,8 M\$.

Cependant, les données du tableau 3 de l'annexe II nous indiquent que 310 des 1 421 employeurs ayant cotisé au Fonds en 2007 (21,8 %) appartenaient à la catégorie hors Québec<sup>3</sup>. En outre, ces employeurs ont versé 37 % des cotisations au Fonds pour cette même année, soit un montant de 6,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 18,8 % par rapport à l'année 2006. En 2006, ces employeurs représentaient également 21,8 % des employeurs ayant cotisé au Fonds, pour 37,4 % du total des sommes versées.

**Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années 2004 à 2007)**

Année	Nombre d'employeurs Masse salariale de plus de 1 M\$	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation déclarées (M\$)	% des dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% des employeurs ayant déclaré au moins 1 %	Cotisations au FDRCMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (M\$)
2007	12 358	73	985	1,35	88,5	1 421	17,8
2006	11 126	65	1 014	1,55	88,7	1 262	14,8
2005	11 621	65,7	909,5	1,4	89	1 288	15,7
2004	10 832	64,7	1 048	1,62	88	1 169	14,6

Source : fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation par la Commission des partenaires du marché du travail.

Notes :

- Les données relatives à l'année 2007 proviennent des fichiers du ministère du Revenu du Québec en date du 2 octobre 2008.
- Les données relatives à l'année 2006 proviennent des fichiers du ministère du Revenu du Québec en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007.
- Les données relatives à l'année 2005 proviennent des fichiers du ministère du Revenu du Québec en date du 30 septembre 2006.
- Les données relatives à l'année 2004 proviennent des fichiers du ministère du Revenu du Québec en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

2. Les symboles M et G utilisés dans le document signifient respectivement million et milliard.

3. Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est située à l'extérieur du Québec.

## **2. SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Selon les données présentées dans le tableau 2 de l'annexe II, les employeurs de 68 des 71 secteurs représentés déclaraient avoir investi en formation l'équivalent de 1 % au moins de leur masse salariale pour l'année 2007. Il convient cependant de préciser que le ratio dépenses de formation déclarées/masse salariale des trois secteurs dans lesquels les employeurs n'ont pas déclaré le montant minimal requis se situe entre 0,8 % et 0,9 %. On remarque qu'en 2006 les employeurs de six secteurs n'avaient pas déclaré un investissement minimal de 1 % de leur masse salariale.

Le secteur Commerce de gros de produits agricoles est celui pour lequel on observe le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 33,3 % (ce secteur était aussi au 1<sup>er</sup> rang en 2006 avec un ratio de 50 %). Les Services relatifs à la construction (28,6 %) sont au 2<sup>e</sup> rang, alors qu'ils étaient au 9<sup>e</sup> rang en 2006. Le secteur Commerce de gros d'articles ménagers (25,8 %) demeure au 3<sup>e</sup> rang, tout comme en 2006 alors que son ratio était de 33,3 %. Pour sa part, le secteur Autres intermédiaires financiers (25 %) demeure au 4<sup>e</sup> rang. Enfin, les Services forestiers (23,5 %) sont passés du 24<sup>e</sup> rang en 2006 avec un ratio de 14,3 % au 5<sup>e</sup> rang en 2007.

Les ratios les moins élevés s'observent dans les secteurs Services de l'administration provinciale (2 %) et Services des administrations locales (1 %), suivis par les secteurs Services de l'administration fédérale et Entreposage, pour lesquels aucune entreprise n'a cotisé au Fonds.

## **3. RÉGIONS**

La figure 1, à la page suivante, démontre que la catégorie hors Québec est toujours celle pour laquelle est observé le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 30,2 %. Viennent ensuite les régions de Laval (13,7 % et 0,9 M\$), de Montréal (13,3 % et 6,6 M\$), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (11,3 % et 0,3 M\$) et de l'Outaouais (10,3 % et 0,3 M\$). En 2006, ce sont les régions de Montréal, de Laval, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des Laurentides qui faisaient partie des régions qui affichaient les ratios employeurs cotisants/employeurs assujettis les plus élevés.

En 2007, le Nord-du-Québec est la région qui affiche le ratio le moins élevé (2,8 %, et 8,6 % en 2006), suivi du Bas-Saint-Laurent (3,8 %, et 5,2 % en 2006), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (4,3 %, et 6,7 % en 2006) et de l'Estrie (5,3 %, et 4 % en 2006).

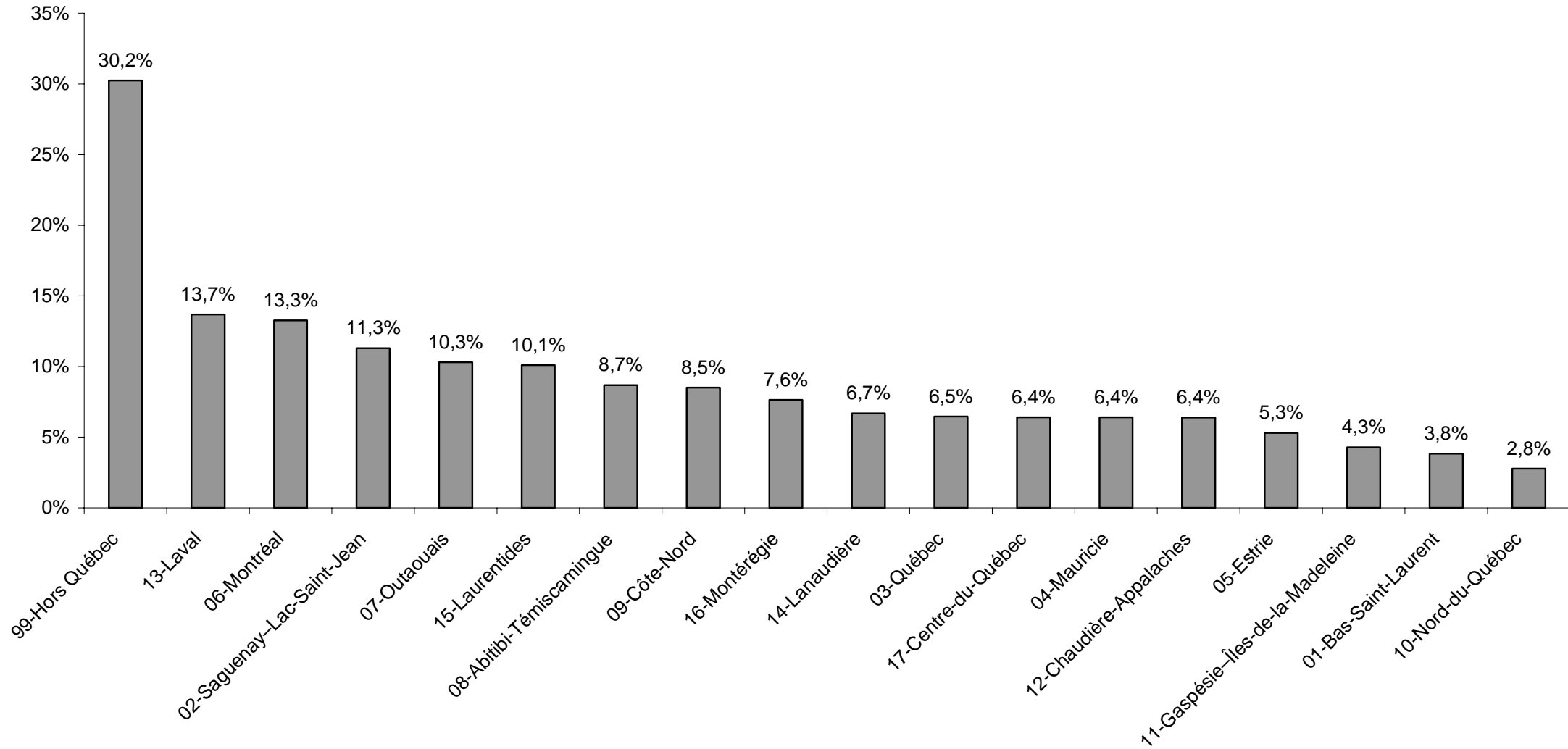
## **4. CONSTATS**

D'après les données présentées dans le tableau 1 de l'annexe II, on compte 12 358 employeurs assujettis à la loi sur les compétences. De ce nombre, 10 812 déclarent investir 1 % ou plus de leur masse salariale en dépenses de formation et 1 546 déclarent investir moins de 1 %, alors que 419 employeurs déclarent des dépenses de formation se situant entre 0,9 % et 0,99 %.

La catégorie hors Québec représente quant à elle un total de 1 025 employeurs sur 12 358, dont 713 déclarent investir 1 % ou plus de leur masse salariale en dépenses de formation. De cette catégorie, 312 employeurs déclarent investir moins de 1 % de leur masse salariale en dépenses de formation, mais 39 de ces employeurs déclarent des dépenses de formation se situant entre 0,9 % et 0,99 %.

Selon les données du tableau 3 de l'annexe II, on dénombre 1 421 employeurs cotisant au Fonds. Cependant, comme il a été mentionné précédemment, 1 546 employeurs auraient dû y cotiser, étant donné que leurs dépenses de formation sont inférieures à 1 %. La différence s'explique par le fait que ces entreprises devaient des montants minimes qui n'ont pas été comptabilisés. En effet, pour l'ensemble de ces employeurs, le total des cotisations représente environ 150 \$.

**Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis**



**ANNEXE I**

Formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*

page 8

Année **2007**

Réservé à Revenu Québec  
Date

Nombre de relevés produits :  sur support papier     sur support électronique     par Internet    Numéro du préparateur, s'il y a lieu  NP

**1 Relevé mensuel des droits**

	Mois	Montant des droits payés ou à payer

**2 Sommaire des retenues et des cotisations à verser**

<b>Cotisations au RRQ</b>	Cotisations des employés (case B des relevés 1)	1			
	Cotisation de l'employeur	2	+	3	
<b>Cotisations au RQAP</b>	Cotisations des employés (case H des relevés 1)	7			
	Cotisation de l'employeur	8	+	9	
<b>Impôt du Québec</b>	Relevés 1 (case E) et relevés 25 (case I)	10			
	Relevés 2 (case J)	11	+	12	

**Taxe compensatoire (pour une institution financière désignée autre qu'une société)**

Salaires assujettis (voyez le guide RL-1.G)  20 x 1 % + 21

Additionnez les montants des lignes 3, 9, 12 et 21. **Total partiel =** 25

**Paiements de cotisations au RRQ et au RQAP, d'impôt et de taxe compensatoire effectués dans l'année** à l'aide des formulaires TPZ-1015. Le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1. - 26

Montant de la ligne 25 moins celui de la ligne 26. Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses. Reportez le résultat à la case 91 du bordereau de paiement. **Total =** 27

**Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)**

Masse salariale totale servant à déterminer le taux de cotisation à inscrire à la case 36. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement.  28

Salaires assujettis		30			
Salaires exemptés (voyez les guides RL-1.G ou RLF-1.GS)	31	-	32		
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32		=	34	x	36 %
<b>Paiements de cotisation au FSS effectués dans l'année</b> à l'aide des formulaires TPZ-1015. Le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1. - 38				▶	37
Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 38. Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses. Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement. <b>Total =</b> 39					

Année  
**2007**

Cotisation pour le financement de la Commission des normes du travail (CNT). Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 du bordereau de paiement.

Rémunérations assujetties (calculées sur la version 2007-01 du formulaire LE-39.0.2) 40 x 0,08 % ▶ 41

Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)

Masse salariale, si elle est supérieure à 1 000 000 \$ 50 x 1 % ▶ 51

Dépenses de formation admissibles. Remplissez la grille de calcul de la partie 3. - 52

Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52. =

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement. ▶ 53

Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. Si le résultat est négatif, inscrivez le remboursement à la ligne 71.

Si le résultat est positif, inscrivez le solde à payer à la ligne 72. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité. Solde = 70

**Signature**

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Ind. rég. \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Remboursement	71	
Solde à payer	72	

Les renseignements fournis pourront être comparés avec ceux obtenus d'autres sources et transmis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

**3 Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles**

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures		75	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+	76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	=	77	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation de la ligne 51. Reportez-le à la ligne 52.	-	78	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79	
		<b>Solde reportable sur les années postérieures</b>	

**Notes explicatives**

Vous devez nous retourner, au plus tard le 29 février 2008, les pages 1 et 2 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2007, en utilisant l'enveloppe-réponse ENV-66 ci-jointe. Voyez la partie 6.1 du Guide du relevé 1 (RL-1.G) ou du Guide du relevé 1 – version abrégée (RLF-1.GS) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2007, vous devez plutôt produire ces formulaires dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise. De même, si vous cessez de façon définitive de faire des paiements sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ces formulaires au plus tard le 20<sup>e</sup> jour du mois suivant celui de votre dernier paiement.

Pour connaître la date de paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au FDRCMO (ligne 53), voyez la partie 6.2 des guides mentionnés précédemment.

Pour déterminer votre masse salariale totale et votre taux de cotisation au FSS, consultez la partie 6.6 du Guide du relevé 1 (RL-1.G) ou la partie 6.5 du Guide du relevé 1 – version abrégée (RLF-1.GS).

Si le montant de la case 95 du bordereau de paiement est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Sinon, vous devez effectuer votre paiement soit par Internet, soit par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

Pour conserver l'information qui figure sur ce formulaire, photocopiez-le ou transcrivez les données sur la copie de ce formulaire qui se trouve dans les guides mentionnés ci-dessus ou sur une copie papier imprimée à partir de notre site ([www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)).

Ministère du Revenu

N'attachez aucun document au bordereau de paiement ci-dessous.

90. Masse salariale totale (FSS) [ne pas inclure à la case 95]	91. RRQ, RQAP, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+ 92. FSS (ligne 39)
_____	_____	_____
+ 93. CNT (ligne 41)	+ 94. FDRCMO (ligne 53)	= 95. Total à remettre (cases 91 à 94)
_____	_____	_____

Joignez votre chèque ou votre mandat à ce bordereau de paiement.

## **ANNEXE II**

### **TABLEAU 1**

- Données relatives aux employeurs assujettis  
(par intervalle de dépenses de formation en 2007) page 11

### **TABLEAU 2**

- Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique  
(par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007) page 12

### **TABLEAU 3**

- Données relatives aux employeurs assujettis, par région  
(par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007) page 17

**TABLEAU 1**

**Données relatives aux employeurs assujettis<sup>4</sup> (par intervalle de dépenses de formation en 2007)**

<i>Intervalle de dépenses de formation</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>			<i>% du total des employeurs</i>	<i>Masse salariale (\$)</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation/ Masse salariale (en %)</i>	<i>Cotisations au FDRCMO</i>
	<i>Régions du Québec</i>	<i>Hors Québec</i>	<i>Total</i>					
<b>Dépenses de formation = 0 %</b>	212	124	336	2,72 %	660 199 980 \$	0 \$	0,00 %	6 606 670 \$
<b>Dépenses de formation entre 0 % et 0,5 %</b>	285	79	364	2,95 %	1 035 645 791 \$	2 611 154 \$	0,25 %	7 798 440 \$
<b>Dépenses de formation entre 0,5 % et 0,99 %*</b>	737	109	846	6,85 %	3 392 488 665 \$	30 585 284 \$	0,90 %	3 351 918 \$
<b>Dépenses de formation entre 1 % et 2 %</b>	9 515	655	10 170	82,29 %	62 409 888 096 \$	642 187 996 \$	1,03 %	37 525 \$
<b>Dépenses de formation supérieures à 2 %</b>	584	58	642	5,19 %	5 197 087 668 \$	309 130 578 \$	5,95 %	10 076 \$
<b>TOTAL</b>	<b>11 333</b>	<b>1 025</b>	<b>12 358</b>	<b>100,00%</b>	<b>72 695 310 200 \$</b>	<b>984 515 012 \$</b>	<b>1,35 %</b>	<b>17 804 629 \$</b>

\* Dans cet intervalle, on dénombre 419 employeurs dont les dépenses de formation se situent entre 0,9 % et 0,99 %.

Régions du Québec			380	3,07 %	1 823 828 655 \$	18 021 903 \$	0,99 %	216 234 \$
Hors Québec			39	0,32 %	487 242 678 \$	4 753 927 \$	0,98 %	118 488 \$
<b>TOTAL</b>			<b>419</b>	<b>3,39 %</b>	<b>2 311 071 333 \$</b>	<b>22 775 830 \$</b>	<b>0,99 %</b>	<b>334 722 \$</b>

4. Les données conciliées fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 2 octobre 2008 et représentent environ 99 % des employeurs assujettis en 2007.

**TABLEAU 2**

**Données relatives aux employeurs assujettis<sup>5</sup>, par secteur d'activité économique  
(par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007)**

<b>Secteur</b>	<b>Code (SAE)</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre d'employeurs assujettis**</b>	<b>Masse salariale (\$)</b>	<b>Dépenses de formation</b>	<b>Dép. formation/masse salariale en %</b>	<b>Cotisations au FDRCMO</b>	<b>Nombre d'employeurs cotisants</b>	<b>Employeurs cotisants/employeurs assujettis en %</b>
1	50	Commerce de gros de produits agricoles	9	48 014 150 \$	477 175 \$	1,0 %	25 132 \$	3	33,3 %
2	44	Services relatifs à la construction	28	72 449 198 \$	566 148 \$	0,8 %	158 365 \$	8	28,6 %
3	54	Commerce de gros d'articles ménagers	31	116 326 815 \$	1 196 077 \$	1,0 %	141 151 \$	8	25,8 %
4	74	Autres intermédiaires financiers	40	324 074 657 \$	4 270 211 \$	1,3 %	315 224 \$	10	25,0 %
5	05	Services forestiers	17	78 176 374 \$	779 896 \$	1,0 %	37 116 \$	4	23,5 %
6	40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	363	1 151 851 258 \$	14 038 211 \$	1,2 %	859 715 \$	85	23,4 %
7	75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	106	615 626 461 \$	6 172 513 \$	1,0 %	246 708 \$	24	22,6 %
8	36	Industries des produits du pétrole et du charbon	9	30 868 168 \$	307 446 \$	1,0 %	18 568 \$	2	22,2 %
9	69	Commerces de détail hors magasins	18	157 993 022 \$	1 966 875 \$	1,2 %	90 070 \$	4	22,2 %
10	71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	14	102 338 577 \$	998 527 \$	1,0 %	79 685 \$	3	21,4 %
11	09	Services miniers	25	117 275 477 \$	1 081 479 \$	0,9 %	94 505 \$	5	20,0 %
12	42	Entrepreneurs spécialisés	721	1 960 348 186 \$	20 362 142 \$	1,0 %	989 762 \$	139	19,3 %

\*\* Afin de préserver le caractère confidentiel de l'information transmise par le ministère du Revenu du Québec, les données relatives aux secteurs comprenant moins de cinq employeurs ne sont pas affichées. Elles font toutefois partie du total de chacune des colonnes.

5. Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 2 octobre 2008 et représentent environ 99 % des employeurs assujettis en 2007 dont le dossier était concilié.

<b>Secteur</b>	<b>Code (SAE)</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre d'employeurs assujettis</b>	<b>Masse salariale (\$)</b>	<b>Dépenses de formation</b>	<b>Dép. formation/ masse salariale en %</b>	<b>Cotisations au FDRCMO</b>	<b>Nombre d'employeurs cotisants</b>	<b>Employeurs cotisants/ employeurs assujettis en %</b>
13	99	Autres services publics	265	861 842 567 \$	10 097 620 \$	1,2 %	421 121 \$	51	19,2 %
14	96	Services de divertissement et loisir	192	664 222 229 \$	21 076 731 \$	3,2 %	408 810 \$	36	18,8 %
15	72	Sociétés d'investissement	290	1 695 495 171 \$	16 872 034 \$	1,0 %	1 901 298 \$	53	18,3 %
16	52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	209	1 038 299 464 \$	12 280 408 \$	1,2 %	695 949 \$	37	17,7 %
17	59	Commerces de gros de produits divers	271	1 330 656 018 \$	14 145 754 \$	1,1 %	603 801 \$	47	17,3 %
18	56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	209	741 662 206 \$	8 541 601 \$	1,2 %	424 411 \$	35	16,7 %
19	19	Industries des produits textiles	54	220 689 043 \$	2 502 531 \$	1,1 %	85 621 \$	9	16,7 %
20	53	Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	73	181 791 632 \$	1 862 859 \$	1,0 %	138 979 \$	12	16,4 %
21	04	Exploitation forestière	61	265 021 704 \$	3 012 559 \$	1,1 %	78 114 \$	10	16,4 %
22	92	Restauration	367	1 621 752 980 \$	18 220 390 \$	1,1 %	502 475 \$	58	15,8 %
23	29	Industries de première transformation des métaux	97	544 992 136 \$	7 141 533 \$	1,3 %	108 611 \$	15	15,5 %
24	51	Commerce de gros et de produits pétroliers	39	201 622 952 \$	2 284 401 \$	1,1 %	88 638 \$	6	15,4 %
25	45	Transports	486	2 127 917 390 \$	25 268 439 \$	1,2 %	936 202 \$	70	14,4 %
26	28	Imprimerie, édition et industries connexes	189	942 604 053 \$	9 312 820 \$	1,0 %	278 867 \$	27	14,3 %
27	57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	364	1 517 330 190 \$	17 930 632 \$	1,2 %	717 151 \$	51	14,0 %
28	24	Industries de l'habillement	144	590 329 083 \$	6 163 897 \$	1,0 %	187 295 \$	20	13,9 %

<b>Secteur</b>	<b>Code (SAE)</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre d'employeurs assujettis</b>	<b>Masse salariale (\$)</b>	<b>Dépenses de formation</b>	<b>Dép. formation/ masse salariale en %</b>	<b>Cotisations au FDRCMO</b>	<b>Nombre d'employeurs cotisants</b>	<b>Employeurs cotisants/ employeurs assujettis en %</b>
29	97	Services personnels et domestiques	59	154 285 802 \$	1 802 864 \$	1,2 %	74 894 \$	8	13,6 %
30	06	Mines	30	571 863 592 \$	14 585 948 \$	2,6 %	69 024 \$	4	13,3 %
31	55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	83	358 245 680 \$	3 988 274 \$	1,1 %	142 305 \$	11	13,3 %
32	15	Industries de produits du caoutchouc	23	233 841 576 \$	2 325 519 \$	1,0 %	12 927 \$	3	13,0 %
33	76	Agences d'assurances et agences immobilières	173	659 651 621 \$	7 459 252 \$	1,1 %	273 253 \$	22	12,7 %
34	03	Pêche et piégeage	8	17 132 207 \$	197 293 \$	1,2 %	11 978 \$	1	12,5 %
35	77	Services aux entreprises	1 521	8 342 680 225 \$	98 060 773 \$	1,2 %	2 839 934 \$	187	12,3 %
36	61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	84	569 601 936 \$	6 445 865 \$	1,1 %	154 573 \$	10	11,9 %
37	37	Industries chimiques	150	1 245 204 917 \$	13 003 614 \$	1,0 %	163 286 \$	17	11,3 %
38	17	Industries du cuir et des produits connexes	18	51 146 266 \$	469 627 \$	0,9 %	41 836 \$	2	11,1 %
39	49	Autres services publics	55	290 797 489 \$	3 035 953 \$	1,0 %	46 295 \$	6	10,9 %
40	48	Communications	101	1 916 783 406 \$	26 975 502 \$	1,4 %	144 584 \$	11	10,9 %
41	39	Autres industries manufacturières	196	872 377 636 \$	9 223 565 \$	1,1 %	352 150 \$	21	10,7 %
42	31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	143	572 777 730 \$	8 655 798 \$	1,5 %	106 825 \$	15	10,5 %
43	16	Industries des produits en matière plastique	123	469 167 010 \$	5 217 391 \$	1,1 %	77 409 \$	12	9,8 %
44	65	Autres commerces de détail	328	1 419 104 633 \$	21 960 569 \$	1,5 %	368 636 \$	31	9,5 %

<b>Secteur</b>	<b>Code (SAE)</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre d'employeurs assujettis</b>	<b>Masse salariale (\$)</b>	<b>Dépenses de formation</b>	<b>Dép. formation/ masse salariale en %</b>	<b>Cotisations au FDRCMO</b>	<b>Nombre d'employeurs cotisants</b>	<b>Employeurs cotisants/ employeurs assujettis en %</b>
45	30	Industries de la fabrication des produits métalliques	364	1 340 978 907 \$	19 096 217 \$	1,4 %	312 711 \$	33	9,1 %
46	35	Industries des produits minéraux non métalliques	89	380 640 751 \$	5 562 110 \$	1,5 %	68 878 \$	8	9,0 %
47	33	Industries des produits électriques et électroniques	156	1 194 523 596 \$	13 089 401 \$	1,1 %	144 238 \$	14	9,0 %
48	27	Industries du papier et des produits en papier	79	612 265 344 \$	10 900 615 \$	1,8 %	139 615 \$	7	8,9 %
49	08	Carrières et sablières	23	97 962 770 \$	1 213 842 \$	1,2 %	7 466 \$	2	8,7 %
50	98	Associations	222	1 675 898 163 \$	18 046 359 \$	1,1 %	116 249 \$	19	8,6 %
51	32	Industries du matériel de transport	84	1 281 922 854 \$	98 247 210 \$	7,7 %	67 898 \$	7	8,3 %
52	73	Sociétés des assurances	75	825 083 235 \$	11 594 470 \$	1,4 %	143 996 \$	6	8,0 %
53	10	Industries des aliments	172	1 166 989 396 \$	14 694 108 \$	1,3 %	182 258 \$	12	7,0 %
54	26	Industries du meuble et des articles d'ameublement	107	398 390 091 \$	7 945 075 \$	2,0 %	61 554 \$	7	6,5 %
55	11	Industries des boissons	16	73 193 722 \$	717 676 \$	1,0 %	14 261 \$	1	6,3 %
56	25	Industries du bois	243	930 290 238 \$	10 465 338 \$	1,1 %	128 347 \$	15	6,2 %
57	62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	113	520 729 833 \$	5 725 940 \$	1,1 %	107 099 \$	6	5,3 %
58	02	Services relatifs à l'agriculture	19	66 637 770 \$	2 729 620 \$	4,1 %	2 014 \$	1	5,3 %
59	18	Industries textiles de première transformation	19	81 914 107 \$	2 618 223 \$	3,2 %	3 415 \$	1	5,3 %
60	91	Hébergement	97	299 970 026 \$	3 325 439 \$	1,1 %	18 088 \$	5	5,2 %

<b>Secteur</b>	<b>Code (SAE)</b>	<b>Secteur d'activité économique</b>	<b>Nombre d'employeurs assujettis</b>	<b>Masse salariale (\$)</b>	<b>Dépenses de formation</b>	<b>Dép. formation/masse salariale en %</b>	<b>Cotisations au FDRCMO</b>	<b>Nombre d'employeurs cotisants</b>	<b>Employeurs cotisants/employeurs assujettis en %</b>
61	86	Services de santé et services sociaux	515	8 484 339 848 \$	101 696 003 \$	1,2 %	81 551 \$	20	3,9 %
62	63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	567	1 395 198 213 \$	17 704 461 \$	1,3 %	184 896 \$	22	3,9 %
63	85	Services d'enseignement	290	7 088 226 879 \$	81 640 474 \$	1,2 %	65 898 \$	10	3,4 %
64	01	Agriculture	88	305 080 690 \$	3 523 592 \$	1,2 %	29 659 \$	3	3,4 %
65	64	Commerces de détail de marchandises diverses	34	481 881 745 \$	4 891 571 \$	1,0 %	4 765 \$	1	2,9 %
66	70	Intermédiaires financiers de dépôts	327	2 035 947 181 \$	25 235 467 \$	1,2 %	153 983 \$	9	2,8 %
67	60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	588	1 216 905 496 \$	14 137 330 \$	1,2 %	206 390 \$	16	2,7 %
68	82	Services de l'administration provinciale	49	1 737 173 135 \$	29 761 595 \$	1,7 %	46 093 \$	1	2,0 %
69	83	Services des administrations locales	201	1 621 449 539 \$	24 399 527 \$	1,5 %	55 \$	2	1,0 %
70	81	Services de l'administration fédérale	9	78 732 700 \$	793 973 \$	1,0 %	0 \$	0	0,0 %
71	47	Entreposage	18	41 532 388 \$	417 419 \$	1,0 %	0 \$	0	0,0 %
72	12	Industries du tabac							
73	07	Extraction du pétrole et du gaz naturel							
<b>Total :</b>			<b>12 358</b>	<b>72 695 310 200 \$</b>	<b>984 515 012 \$</b>	<b>1,4 %</b>	<b>17 804 629 \$</b>	<b>1 421</b>	<b>11,5 %</b>

**TABLEAU 3**

**Données relatives aux employeurs assujettis<sup>6</sup>, par région (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2007)**

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>	<i>Masse salariale (\$)</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation/ Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FDRCMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Employeurs cotisants/ employeurs assujettis en %</i>
99-Hors Québec***	1 025	7 913 815 681 \$	92 704 292 \$	1,2 %	6 599 849 \$	310	30,2 %
13-Laval	585	2 650 176 946 \$	35 042 058 \$	1,3 %	913 038 \$	80	13,7 %
06-Montréal	4 071	27 751 297 963 \$	330 266 072 \$	1,2 %	6 602 554 \$	540	13,3 %
02-Saguenay–Lac-Saint-Jean	345	1 661 892 181 \$	21 484 495 \$	1,3 %	275 982 \$	39	11,3 %
07-Outaouais	204	1 034 530 317 \$	11 088 816 \$	1,1 %	295 659 \$	21	10,3 %
15-Laurentides	594	2 475 997 034 \$	26 846 290 \$	1,1 %	532 810 \$	60	10,1 %
08-Abitibi-Témiscamingue	196	824 438 122 \$	11 016 239 \$	1,3 %	153 911 \$	17	8,7 %
09-Côte-Nord	94	722 771 079 \$	15 832 777 \$	2,2 %	24 287 \$	8	8,5 %
16-Montérégie	1 756	8 731 085 040 \$	198 967 347 \$	2,3 %	981 982 \$	134	7,6 %
14-Lanaudière	434	1 386 731 461 \$	17 589 570 \$	1,3 %	204 330 \$	29	6,7 %
03-Québec	1 067	7 509 543 369 \$	97 650 858 \$	1,3 %	470 538 \$	69	6,5 %
17-Centre-du-Québec	390	1 601 641 531 \$	17 520 231 \$	1,1 %	213 005 \$	25	6,4 %
04-Mauricie	281	1 590 387 480 \$	17 361 563 \$	1,1 %	86 041 \$	18	6,4 %
12-Chaudière-Appalaches	579	2 925 535 924 \$	36 708 986 \$	1,3 %	195 880 \$	37	6,4 %
05-Estrie	396	2 163 588 208 \$	31 814 144 \$	1,5 %	169 752 \$	21	5,3 %
11-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	70	365 470 628 \$	4 051 656 \$	1,1 %	21 686 \$	3	4,3 %
01-Bas-Saint-Laurent	235	1 174 577 443 \$	16 250 422 \$	1,4 %	50 504 \$	9	3,8 %
10-Nord-du-Québec	36	211 829 793 \$	2 319 195 \$	1,1 %	12 823 \$	1	2,8 %
	<b>12 358</b>	<b>72 695 310 200 \$</b>	<b>984 515 012 \$</b>	<b>1,4 %</b>	<b>17 804 629 \$</b>	<b>1 421</b>	<b>11,5 %</b>

\*\*\* Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est située à l'extérieur du Québec.

6. Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 2 octobre 2008 et représentent environ 99 % des employeurs assujettis en 2007 dont le dossier était concilié.